

## **BULLETIN OFFICIEL DES ARMÉES**



### **Édition Chronologique n° 77 du 16 mai 2019**

TEXTE RÉGLEMENTAIRE PERMANENT

Texte 4

#### **DÉCISION N° 832/ARM/EMM/ORT**

portant dissolution de la formation administrative « Jean de Vienne ».

Du 23 avril 2019

## DÉCISION N° 832/ARM/EMM/ORT portant dissolution de la formation administrative « Jean de Vienne ».

Du 23 avril 2019

NOR A R M B 1 9 5 3 7 8 2 5

---

Classement dans l'édition méthodique :

BOEM [1123](#).

Référence de publication :

BOC n°77 du 16/5/2019

---

La ministre des armées,

Vu [Code du 16 mai 2019 de la défense \(Dernière modification le 1er janvier 2019\)](#),

Vu [Arrêté du 27 juin 2018 fixant la liste des formations administratives relevant du chef d'état-major de la marine.](#),

Vu [Instruction N° 73/DEF/EMM/ROJ du 06 juillet 2012 relative aux textes d'organisation relatifs aux règles d'organisation de la marine.](#),

Vu [Instruction N° 99/ARM/EMM/ORT du 14 novembre 2018 relative au statut des unités de la marine et à la désignation au commandement.](#),

Vu la décision du 8 août 2018 (A) portant délégation de signature (état-major des armées) ,

Vu [Décision N° 750/ARM/EMM/MCO du 12 avril 2019 portant changement de position de la frégate anti-sous-marine « Jean de Vienne ».](#);

Décide :

### Art. 1er.

La formation administrative « *Jean de Vienne* » est dissoute à compter du 18 janvier 2019.

### Art. 2.

La présente décision est publiée au *Bulletin officiel des armées*.

---

### Notes

(A) n.i. BO ; JO n° 183 du 10 août 2018, texte n° 7.

Pour la ministre des armées et par délégation :

*Le contre-amiral,  
officier général « performance et synthèse »,*

Denis BERTRAND.